

Décision

Générale

colonial

Décision n° 971 accordant une permission à Osman Omar

n° 971

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

9 septembre 1967

Numéro JO

n° 9 du 30/09/1949

Date du numéro

30 septembre 1949

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et; dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 7 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 8 juin 1884

Vu l'arrêté, n°117 du 7 février 1947 réJàtii à l'organisation et au recrutement du personnel des cadre locaux autochtones de la Côte française des Somalis

Vu la demande de permission en date du 31 août 1949 d'Osman Omar, infirmier à l'hôpital colonial

Vu l'avis favorable du directeur du service de santé.

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1er. —Une permission d'absence de vingt et un jours à solde entière est accordée au nommé Osman Omar, infirmier en service à l'hôpital colonial.

Art 2

—La présente décision, qui sera valable pour compter du 15 septembre 1949, sera enregistrée, publiée et communiquée partout, où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général,CHAMISOUEDON.